

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 887

présenté par
M. Cellier

à l'amendement n° 875 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de ce conseil »,

les mots :

« du conseil prévu à l'avant-dernier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.